

19 avril 2019

## ARMATEURS DE FRANCE Pour une politique en faveur de l'attractivité maritime



Jean-Marc Roué, président d'Armateurs de France, et Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale

*Les enjeux environnementaux posés au transport maritime supposent des investissements pour "verdir" la flotte. Pour soutenir les investissements associés, les armateurs sollicitent la mise en œuvre d'un cadre public attractif et incitatif. La création d'une flotte stratégique et la réforme des régimes de retraite sont deux autres chantiers pour la filière.*

À l'instar de tous les modes, le transport maritime est concerné par le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air, dans les ports en particulier. Au risque de se voir imposer des règles contraignantes et unilatérales, la filière affiche la volonté de trouver des solutions pour réduire son empreinte carbone et ses polluants atmosphériques. En témoigne le "Global Sulphur

*"L'État doit ouvrir ses clés d'investissement"*

Cap 2020" adopté en 2016 par l'Organisation maritime internationale (OMI) qui abaissera les émissions de dioxyde de soufre des navires à 0,5 % sur l'ensemble des mers du globe dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020\*. Si la proximité de l'échéance s'accompagne d'inquiétudes sur la disponibilité, la qualité et le coût des carburants désulfurés ou en termes d'investissements à engager sur les navires, ce cap

n'est pas remis en cause. En témoigne aussi la stratégie adoptée en 2018 par l'OMI pour réduire l'empreinte carbone du secteur. À court terme, elle prévoit de plafonner les émissions de CO<sub>2</sub> des navires puis, par rapport à 2008, de les réduire d'au moins 40 % d'ici 2030 et de 50 % à l'horizon 2050.

Parmi les mesures susceptibles de répondre à l'objectif court terme, la France et Armateurs de France défendent la baisse de la vitesse des navires. Cette proposition sera soumise à l'OMI en mai prochain.

### ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT

Les autres échéances supposent "de faciliter et d'encourager le renouvellement et surtout le verdissement de la flotte", selon Jean-Marc Roué. Pour le président d'Armateurs de France reconduit le 9 avril à la tête de l'association professionnelle pour une troisième année consécutive, cet impératif suppose "une accélération de nos investissements". Tel est l'objet des travaux menés avec le Conseil supérieur de la marine marchande depuis deux ans. Remises en octobre à la ministre chargée des Transports, **Élisabeth Borne**, leurs conclusions posent le cadre "d'une politique publique d'attractivité en faveur du maritime. Celle-ci doit permettre aux armateurs d'obtenir une écoute plus attentive des banques face à leurs projets d'investissement". Parmi les pistes

identifiées, Jean-Marc Roué cite l'instauration d'un fonds dédié au financement maritime ou un mécanisme de garantie sélective des crédits de financement. "Il faut que l'État ouvre aux armateurs ses clés d'investissement que sont la BPI, la Coface et le soutien de la Caisse des dépôts". Déjà appliqué dans les modes terrestres, un suramortissement différencié selon le degré d'innovation réalisé sur des navires neufs ou existants est également à l'étude. De 20 à 30 %, sa mise en œuvre en France attend le "feu vert" de la Commission européenne.

Au cours de son nouveau mandat, Jean-Marc Roué prévoit de relancer "la définition d'une flotte stratégique" prévue par l'article 58 de la loi Leroy pour l'Économie bleue. Sa mise en

œuvre croiserait la nécessité d'un soutien public à l'investissement dans le secteur "afin de favoriser les projets de renouvellement et de modernisation de la flotte". Selon Armateurs de France, elle serait aussi un motif pour "renforcer la formation des marins et sédentaires dédiés à cette flotte stratégique dans le but de conserver et de développer les effectifs sur tous les niveaux de compétences". À la veille de la réforme annoncée sur les régimes des retraites, les armateurs s'attendent enfin à devoir défendre et justifier le régime Enim des marins...

**Érick DEMANGEON**

\* contre 3,5 % actuellement hors zones d'émissions contrôlées "Seca" déjà à 0,1 %

## **La Méridionale, lauréat du Trophée "Charte bleue"**

Déjà récompensée en 2013 pour ses actions en faveur de la protection de l'environnement par le premier Trophée "Charte bleue" d'Armateurs de France, La Méridionale a de nouveau été distinguée le 9 avril à Paris en remportant pour la seconde fois le prix. Le jury a notamment salué son innovation permettant d'alimenter en électricité les quais portuaires au moyen d'un groupe électrogène alimenté au gaz naturel liquéfié. La Méridionale est également soutenue dans l'expérimentation en cours d'un filtre à particules innovant sur son navire "Le Piana". Première mondiale, celui-ci permet de supprimer les émissions de dioxyde de soufre ainsi que 99 % des particules fines et ultrafines. Les résultats de ce test seront connus d'ici six mois.